



Soutien aux initiatives locales



Canton de :

Nom de l'association :



Demande déposée

(cocher et compléter les cases correspondantes) :

par l'association (nom et adresse)

autre (nom et adresse)

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

Pour l'Aveyron

Matthieu Lebrun
à Rodez
Tél : 05 65 75 39 66

Pour le Lot

Elisabeth Leymarie
à Cahors
Tél : 05 65 35 85 28

Pour le Tarn

Michaël Siloret
à Albi
Tél : 05 63 48 40 27

Pour le Tarn-et-Garonne

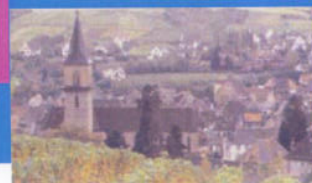
Sylvie Beaufiles
à Montauban
Tél : 05 63 21 61 04

17 avenue Victor Hugo
12022 RODEZ cedex 9

159 avenue Jean XXIII
46014 CAHORS cedex 9

14 rue de Ciron
81017 ALBI cedex 9

180 rue Marcel Unal
82014 MONTAUBAN



Renseignements administratifs

Association

Désignation officielle et complète de l'association : _____

Adresse du siège social de l'association : _____

Personne chargée du projet :

Numéro de téléphone :

Date de déclaration au J. O :

Préciser, le cas échéant, la Fédération à laquelle l'association est rattachée : _____

Pièces à joindre obligatoirement au dossier pour une association

- les statuts de l'association,
- la liste des membres du conseil d'administration

Autre

Description : _____

Adresse et téléphone de la (des) personne(s) chargée(s) du projet : _____

La MSA Midi-Pyrénées Nord s'engage...

Soutien aux initiatives locales

- un appui spécifique aux secteurs très ruraux
- un soutien à des réalisations favorisant la vie sociale locale



MSA Midi-Pyrénées Nord

17 avenue Victor Hugo
12022 **RODEZ** cedex 9
tél. 05 65 75 39 39

159 rue du Pape Jean XXIII
46014 **CAHORS** cedex 9
tél. 05 65 35 85 28

14 rue de Ciron
81017 **ALBI** cedex 9
tél. 05 63 48 40 40

www.msa-mpn.fr
180 avenue Marcel Unal
82014 **MONTAUBAN** cedex
tél. 05 63 21 61 61



Soutien aux initiatives locales 2012



La MSA poursuit son soutien aux initiatives locales sur 15 cantons et 4 communes très ruraux du Tarn.

Pourquoi ?

La MSA, dans le cadre de sa politique d'action sociale et territoriale, a toujours défendu la nécessité d'apporter une attention particulière aux territoires les plus ruraux.

Ce soutien vise à la fois à encourager des dynamiques locales d'animation des territoires et à conforter les initiatives favorisant le lien social dans les zones rurales les plus isolées.

Par ce dispositif d'accompagnement, la MSA cherche véritablement à faciliter l'émergence de micro projets, portés par des associations au cœur desquels les habitants sont les acteurs principaux. Le montant maximum de l'aide s'élèvera à 1000 €.

→ **Sur les territoires prioritaires retenus**, la MSA souhaite privilégier des activités sociales d'intérêt général, l'animation et les loisirs des enfants et des jeunes, l'intergénération, la prévention santé, l'aménagement du cadre de vie et/ou l'accessibilité des personnes handicapées.

→ **Sur les territoires "intermédiaires"** la MSA pourra soutenir des activités d'intérêt général ou des actions liées à la prévention santé.

Comment ?

Un dossier de candidature est adressé actuellement aux responsables des échelons locaux MSA (Présidents et Vice Présidents des 65 cantons concernés) ainsi qu'aux associations des territoires concernés par cet appel à projets.

N'hésitez pas à solliciter vos élus, l'échelon local MSA, les responsables associatifs pour les encourager à proposer des projets.

Se renseigner

Vous pouvez contacter les délégués MSA et/ou le travailleur social de votre secteur qui vous apporteront des précisions sur ce dispositif, ou téléphoner au service d'Action Sociale MSA Midi-Pyrénées Nord :

✓ 05 63 48 40 27 à Albi

TARN	
Les territoires prioritaires retenus	10 cantons : Alban, Anglès, Brassac, Montredon Labessonnie, Murat sur Vèbre, Vabre, Castelnau de Montmiral, Salvagnac, Vaour, Valence d'Albigeois
Les territoires "intermédiaires" retenus	5 cantons (et 4 communes) : Cordes, Monestiés, Pampelonne, Valdériès, Lacaune Commune du Fraysse (canton de Villefranche) Communes de Boissezon, Le Rialet, Le Vintrou (Nord du canton de Mazamet)



- cantons prioritaires
- cantons intermédiaires
- cantons non concernés

Dépôt des projets : au plus tard le 31 octobre 2012



Engagements contractuels

LA STRUCTURE S'ENGAGE :

A justifier par tout moyen demandé par la MSA l'utilisation de la subvention accordée et autorise la MSA à prendre contact avec le comptable de la structure.

LA STRUCTURE DÉCLARE :

Avoir pris connaissance que la MSA peut, dans le cadre d'opérations de contrôle ayant pour but de vérifier la nature, l'emploi et la bonne exécution de cette subvention, procéder à des enquêtes sur place ou sur pièces.

Avoir pris connaissance que l'examen de son dossier ne pourra avoir lieu qu'après réception par la MSA de la totalité des pièces demandées.

SIGNATURE PAR LA PERSONNE POUVANT ENGAGER LA STRUCTURE :

NOM :

PRÉNOM :

QUALITÉ :

DATE :

SIGNATURE :

CACHET DE LA STRUCTURE :

CADRE RÉSERVÉ À LA MSA

DATE ET AVIS DU CPASS	
DATE ET DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION / MSA	



Fiche de Projet

NOM DU PORTEUR DE PROJET
TITRE DU PROJET
OBJECTIFS POURSUIVIS
TERRITOIRE CONCERNÉ

**PUBLIC
CONCERNÉ**

.....
.....
.....
.....

MOYENS

⊙ **MATÉRIELS ET TECHNIQUES :**

.....
.....
.....

⊙ **LOCAUX :**

.....
.....

⊙ **HUMAINS :**

.....
.....
.....

PARTENAIRES

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

